

NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2017 – 006	ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2017 ORGANISATION DES VOTES PAR PROCURATIONS DES 23 AVRIL, 7 MAI, 11 ET 18 JUIN 2017	23.03.2017

A l'attention des résidents et de leurs familles,

Les résidents désirant voter par procuration pour des raisons de santé et ne pouvant se déplacer au bureau de vote doivent se faire connaître auprès de l'accueil jusqu'au vendredi 31 mars 2017 dernier délai.

Le Délégué aux votes par procuration visitera les résidents inscrits dans leur logement. La date exacte vous sera communiquée ultérieurement.

Les résidents devront être en possession :

- d'une pièce d'identité
- d'une carte d'électeur
- d'un certificat médical ou de la copie de la carte d'invalidité

Les résidents devront donner l'identité complète de leur mandataire :

- nom-prénom (nom de jeunes filles pour les femmes mariées)
- date de naissance
- adresse

ATTENTION : Le mandataire devra être inscrit comme votant dans la même commune que le mandant.



Le Directeur

A. ESSALHI

DESTINATAIRES : - Résidents – Familles - Chrono

MISE EN APPLICATION : immédiate

Folio : 1